



Règles de calcul de l'ancienneté

Par **gitoune2**, le **12/04/2008 à 11:31**

Bonjour à tous,

QQ peut-il me transmettre les règles de calcul de l'ancienneté dans le cas de 2 CDD espacés (avec des Arrêts $\geq$ délais de carence)

- Notamment 1 CDD en Février 2007 de 6 Mois, puis rebelotte cette année : 1 CDD en Mars 2008 de 6 mois aussi.

- Et plus généralement la méthode légale.

Précisions sur la CC : Convention collective nationale du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire

Mais je n'y ai rien trouvé.

Ps : Pas de pbs, pour les CDD ayant conduit à un CDI, l'ancienneté a toujours été reprise depuis le début de l'entrée dans la Société. Mais la question se pose pour des CDD récurrents ...

Merci.